

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIE BASSE TENSION

Pour les exploitations artisanales et industrielles avec consommation supérieure à 100 000 kWh/par an en basse tension

VALABLE DÈS
LE 1^{ER} JANVIER
2026



PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIE BASSE TENSION

VALABLE DÈS
LE 1^{ER} JANVIER
2026

Industrie basse tension	Suisse	Seeland	Biel/Bienne
Énergie			
Tarif	11.05 ct./kWh	11.55 ct./kWh	15.55 ct./kWh
Utilisation du réseau A			
Tarif	3.10 ct./kWh	3.10 ct./kWh	3.10 ct./kWh
Services-système Swissgrid	0.27 ct./kWh	0.27 ct./kWh	0.27 ct./kWh
Réserve d'hiver	0.41 ct./kWh	0.41 ct./kWh	0.41 ct./kWh
Puissance*	201.00 fr./kW/an	201.00 fr./kW/an	201.00 fr./kW/an
Énergie réactive**	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh
Réseau de transport	0.05 ct./kWh	0.05 ct./kWh	0.05 ct./kWh
Utilisation du réseau B			
Tarif	4.60 ct./kWh	4.60 ct./kWh	4.60 ct./kWh
Services-système Swissgrid	0.27 ct./kWh	0.27 ct./kWh	0.27 ct./kWh
Réserve d'hiver	0.41 ct./kWh	0.41 ct./kWh	0.41 ct./kWh
Puissance*	135.00 fr./kW/an	135.00 fr./kW/an	135.00 fr./kW/an
Énergie réactive**	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh
Réseau de transport	0.05 ct./kWh	0.05 ct./kWh	0.05 ct./kWh
Redevance fédérale			
Taxe d'encouragement légale	2.30 ct./kWh	2.30 ct./kWh	2.30 ct./kWh
Redevances au niveau communal			
Éclairage public et Ville de Bienne	1.90 ct./kWh	1.90 ct./kWh	1.90 ct./kWh
Mesure			
Basse tension, directe	7.25 fr./mois	7.25 fr./mois	7.25 fr./mois
Basse tension, avec transforma- teur de mesure	10.00 fr./mois	10.00 fr./mois	10.00 fr./mois
Virtuelle	3.00 fr./mois	3.00 fr./mois	3.00 fr./mois

TVA: tous les prix TVA en sus

Questions

Vous avez des questions à pro-
pos de la rétribution du courant
injecté? Appelez ou écrivez à ESB:
Téléphone 032 321 13 00
E-mail info@esb.ch
ESB vous conseille volontiers.

Sans avis contraire de votre part,
vous êtes approvisionné automa-
tiquement en courant Seeland.
Le passage au produit Suisse ou
Biel/Bienne est possible à la fin de
chaque exercice. Il vous suffit d'en
informer ESB sous info@esb.ch

Sont applicables les Conditions générales d'ESB
pour le raccordement et l'utilisation des réseaux
de distribution et la fourniture d'électricité
(annexe des tarifs incluse).

A pour une utilisation régulière: durée d'utilisation > 2800 h/an

B pour une utilisation ponctuelle: durée d'utilisation < 2800 h/an

***Puissance:** Facturation du pic de puissance maximal de l'année, au minimum 150 kW.

****Énergie réactive:** Pour chaque période tarifaire (haut tarif et bas tarif), le prélèvement d'énergie réac-
tive ne doit pas excéder 50 % de l'énergie prélevée. Tout dépassement sera facturé.

Haut tarif: 08h00 – 20h00, du lundi au vendredi

Bas tarif: 20h00 – 8h00 + samedi + dimanche

Informations sur le courant d'ESB et sur les redevances

L'énergie est le produit qui vous est livré à travers le réseau
électrique. L'utilisation du réseau comprend toute l'infrastructure (conduites, câbles, transformateurs, etc.) permettant
d'acheminer le courant du lieu de production jusqu'à chez vous
en tant que cliente ou client. S'y ajoutent les services-système
de Swissgrid (gestionnaire des réseaux suprarégionaux), les
coûts solidarisés liés au réseau de transport et la réserve
d'électricité pour l'hiver.

En tant que gestionnaire régional du réseau électrique, ESB les
redevances fédérales pour l'encouragement des énergies
renouvelables selon la loi sur l'énergie (LEne) ainsi que pour la
protection des eaux et des poissons. Les redevances au
niveau communal comprennent le coût de l'éclairage public et
la redevance pour la Ville de Bienne.



Energie Service Biel/Bienne

Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach / CP 4263, 2500 Biel/Bienne 4,

Tel. 032 321 12 11, www.esb.ch